



Collège
d'Alma



BOURSE COLLÈGE D'ALMA - FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Il s'agit d'une bourse d'études qui paie les frais d'inscription pour la durée de la formation préuniversitaire (2 ans) ou de la formation technique (3 ans) par le Collège d'Alma, selon les recommandations du comité de sélection de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse. Cette bourse vise à encourager un jeune fréquentant ou ayant déjà reçu des services d'un CPEJ ou CRJDA du Saguenay–Lac-Saint-Jean à poursuivre des études collégiales. Le but de cette bourse est d'encourager les jeunes à poursuivre des études, réaliser leurs rêves et les récompenser pour leurs efforts.

Comité de sélection : le comité de sélection est formé des personnes suivantes et a pour mandat d'évaluer les candidatures et de soumettre une liste de récipiendaires au conseil d'administration de la fondation. Il a également le mandat de proposer des améliorations au formulaire et aux procédures.

- Un représentant de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse
- Un représentant du Collège d'Alma (conseillère en orientation)
- Un représentant d'un CPEJ ou CRJDA du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Critères d'admissibilité :

- ✓ Avoir bénéficié des services d'un CPEJ ou CRJDA du Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'enfance ou à l'adolescence;
- ✓ Être accepté au Collège d'Alma dans un programme préuniversitaire ou technique, selon les critères de l'institution et du programme d'études;
- ✓ Être inscrit à temps complet et avoir confirmé sa présence à la date limite de désistement;
- ✓ Remplir tous les champs du formulaire de mise en candidature et l'acheminer avant la date limite (1er juillet 2019) au siège social de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (dont les coordonnées sont inscrites à la fin du formulaire).

Critères de sélection :

- Cheminement personnel du jeune (motivation, mobilisation, comportement, à travers son passage par les services d'un CPEJ ou CRJDA du Saguenay–Lac-Saint-Jean).
- Cheminement scolaire du jeune (intérêts pour études supérieures).

Modalités :

- Le formulaire est disponible dans l'Intranet du CPEJ ou CRJDA du Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur le site internet de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.
- Le conseil d'administration de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse n'est pas tenu de décerner le prix s'il juge que les candidatures soumises ne répondent pas aux conditions énoncées ou pour toute raison qu'il juge valable.

